

COMMUNE DE BOUJAILLES
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Boujailles

Président : M. PAULIN Gérard

Secrétaire : M. MASSON Julien

Membres présents : tous, sauf Mme DUBREZ Marie-France, excusée, qui votera par procuration

Ordre du jour :

- élection du maire
- élection des adjoints

Monsieur PAULIN Gérard, précédent maire, ouvre la séance à 16H00.

Etant également le plus âgé des membres, il prend la présidence de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum était atteint, il invite le conseil à élire le maire.

ELECTION DU MAIRE

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. PAULIN Gérard se porte candidat.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote portant le nom du conseiller qu'il souhaite voir élu, puis il est procédé au dépouillement.

Au premier tour de scrutin, M. PAULIN Gérard obtient neuf voix sur les neuf suffrages exprimés.

Monsieur PAULIN Gérard ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur PAULIN, maire, rappelle que la commune de Boujailles peut disposer de un à trois adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à trois le nombre d'adjoints.
[délibération n°1]

ELECTION DES ADJOINTS

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints, selon les mêmes modalités que celles du maire.

• 1^{er} adjoint :

M. PICARD Fabrice se porte candidat pour la fonction de 1^{er} adjoint.

Le dépouillement montre dix suffrages exprimés, tous en sa faveur.

Monsieur PICARD Fabrice est donc proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

• 2^{ème} adjoint :

M. MENESTRIER Henri se porte candidat pour la fonction de 2^{ème} adjoint.

Dix suffrages sont également exprimés, tous en sa faveur.

Monsieur MENESTRIER Henri est donc proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

• 3^{ème} adjoint :

M. IELSCH Richard, Mme PAULIN Joëlle et M. SONNEY Jacques se portent candidats pour la fonction de 3^{ème} adjoint.

Au premier tour de scrutin, huit suffrages sont exprimés : quatre pour M. IELSCH, deux pour Mme PAULIN et deux pour M. SONNEY.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue (six voix), il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Cette fois, neuf suffrages sont exprimés, dont sept en faveur de M. IELSCH et deux en faveur de Mme PAULIN.

M. IELSCH Richard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

[délibération n°2]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 16H30.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance :

- *Délibération n°1 : détermination du nombre d'adjoints*
- *Délibération n°2 : élection du maire et des adjoints*

Signatures :

M. PAULIN Gérard, maire	Mme BENALI Malika	M. DUBOZ Jean-Marie
Mme DUBREZ Marie-France	M. IELSCH Richard	M. MASSON Julien
M. MENESTRIER Henri	M. PAULIN Jean-Marie	Mme PAULIN Joëlle
M. PICARD Fabrice	M. SONNEY Jacques	cachet de la Mairie